

# Mineure en musiques numériques

FACULTÉ DE MUSIQUE

## Sommaire et particularités

**NUMÉRO** 1-615-4-1

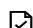
**CYCLE** 1<sup>er</sup> cycle


**TITRE OFFICIEL** Mineure en musiques numériques

**TYPE** Certificat

**CRÉDITS** 30 crédits

**DURÉE** 1 an

 Admission à l'automne et à l'hiver

 Capacité d'accueil limitée

 Temps plein

 Temps partiel

 Offert au campus de Montréal

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Caroline Traube, responsable du programme  
514 343-6111 p. 5503  
caroline.traube@umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission-1er cycle musique 514 343-7346  
admission-1cyc@musique.umontreal.ca

## Présentation

Dans un monde de plus en plus informatisé et « numérisé », la création musicale prend de nouvelles formes et fait appel à des compétences tant artistiques que technologiques et scientifiques. Les musiciens numériques d'aujourd'hui captent, analysent et transforment les sons, créent de nouveaux instruments, et intègrent la création sonore à l'écran (cinéma, télévision, Web, jeu vidéo), à la scène (théâtre, danse) ou encore dans le cadre d'installations multimédias.

La formation en musiques numériques s'adresse non seulement aux musiciens, mais aussi aux étudiants d'autres disciplines qui peuvent y approfondir leurs connaissances des technologies musicales et développer de nouveaux outils audionumériques pour la création musicale et sonore. Au menu : ateliers de création audionumérique, création sonore pour les jeux vidéo, vidéomusique, musique algorithmique et effets sonores, synthèse et traitement des sons, prise de son créative, techniques d'enregistrement en studio, acoustique, organologie, psychoacoustique musicale, etc.

## Objectifs

Ce programme s'adresse essentiellement aux non musiciens qui étudient dans le domaine des arts, de la sociologie et des autres sciences humaines; aux étudiants ayant déjà une formation en musique qui, par cette mineure, désirent poursuivre leur formation musicale à l'université tout en poursuivant une formation dans un autre domaine - en particulier les étudiants faisant un double DEC peuvent être intéressés par cette possibilité -; aux étudiants étrangers provenant d'une unité où la musicologie est insérée dans un cursus en art, lettres et sciences humaines.

## Forces

- La possibilité d'associer les programmes de mineure et de majeure en musiques numériques à d'autres programmes courts offerts à l'Université de Montréal (études du jeu vidéo, études cinématographiques, informatique, sciences cognitives, etc.) pour aboutir à un diplôme de baccalauréat par association de programmes. Ces programmes peuvent aussi servir de passerelle vers un baccalauréat en musique.
- Une formation multidisciplinaire, à la croisée des sciences et des arts, par laquelle la Faculté de musique veut permettre à ses étudiants de devenir des créateurs originaux qui possèdent une grande maîtrise de leurs outils.

## Perspectives d'avenir

Résolument tournés vers l'avenir, les programmes en musiques numériques peuvent ouvrir des perspectives d'emploi dans le domaine de la création destinée au cinéma, au théâtre, à la danse, aux publicités, aux jeux vidéo, au Web et à plusieurs autres secteurs de l'univers audiovisuel.

À la fin de ce programme, l'étudiant peut travailler dans le domaine de la création sonore et musicale : conception sonore, effets audionumériques, musiques d'applications audiovisuelles. Il peut également œuvrer dans le développement d'outils pour l'industrie de la musique. Enfin, dans la mesure où la mineure constitue une composante d'un baccalauréat, il lui est possible de poursuivre des études supérieures en informatique et acoustique musicales et en musicologie (étude et analyse des processus de création des musiques électroacoustiques et numériques, par exemple).

La poursuite de cette formation sera possible dans le cadre du nouveau baccalauréat en musiques numériques (révision du bac en composition électroacoustique). L'étudiant devra alors effectuer une demande de changement de programme.

## Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- **AUTEUR-COMPOSITEUR-INTERPRÈTE**
- **ASSEMBLEUR-INTÉGRATEUR EN MULTIMÉDIA**
- **CHARGÉ DE PROJET MULTIMÉDIA**
- **PRODUCTEUR DE DISQUES**

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.
- présenter un portfolio (voir la rubrique Remarques)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit obtenir un score d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI).

## Remarques

- L'étudiant doit posséder un ordinateur portable pour suivre ce programme.
- Le portfolio doit être constitué :
  - d'un curriculum vitae mettant en valeur la formation et/ou l'expérience acquises dans le domaine des musiques numériques;
  - d'une lettre de présentation de deux pages;

- des relevés de notes du candidat.

Dans la lettre de présentation qui doit comporter un maximum de deux pages et être rédigée en français, le candidat expose son parcours antérieur (formation et expérience acquises dans le domaine des musiques numériques), décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Le candidat peut également y préciser si le programme sera suivi concurremment ou successivement avec une autre mineure ou majeure dans une autre discipline en vue de l'obtention d'un baccalauréat par cumul. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.

- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne sur le site de l'Université de Montréal, le candidat doit déposer les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme pourra soumettre une demande de changement de programme.

## Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Portfolio
- Curriculum vitae
- Lettre de présentation
- Relevés de notes

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2020** (à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019)
  - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1<sup>er</sup> mars 2020** ?
  - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1<sup>er</sup> février 2020** ?
  - Candidats avec des études hors Québec : **1<sup>er</sup> février 2020** ?

### Hiver

- **Hiver 2020**: Du 15 août 2019 au 15 novembre 2019

## Structure du programme (1-615-4-1)

Version 02 (A13)

La mineure comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

#### Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
MUS 1300	Introduction à l'acoustique musicale	3.0J
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0
MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0J

#### Bloc 70B Électroacoustique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Les cours MUS 2327 et MUS 2328 sont équivalents au cours MUS 2326.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CIN 2000	Pratique et esthétique du son	3.0J	MUS 1331	Techniques d'enregistrement en studio et mixage	3.0S
MTE 1505	Atelier de création sonore 1	3.0J S	MUS 2325	Prise de son créative	3.0J S
MTE 1506	Atelier de création sonore 2	3.0J S	MUS 2327	Création sonore jeux vidéo 1	3.0S
MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0	MUS 2328	Création sonore jeux vidéo 2	3.0S
MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0	MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0J
MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0J	MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 1330	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation	3.0S			

**Bloc 70C Informatique musicale et médiatique**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites	3.0J	MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0S
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0S	MUS 1128	Édition musicale assistée par ordinateur	3.0
IFT 1135	Introduction aux applications mobiles	3.0J S	MUS 1323	Création musicale en langage Python 1	3.0J
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0J S	MUS 2314	Musique visuelle 1	3.0J
IFT 1155	Programmation mobile à plateforme libre	3.0S	MUS 2315	Musique visuelle 2	3.0J
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0J S	MUS 3324X	Traitement sonore en temps réel 1	3.0J
IFT 1941	Traitement et montage vidéo	3.0J S	MUS 3328X	Lutherie numérique et systèmes interactifs	3.0J
IFT 2730	Traitement d'images	3.0	MUS 3329X	Projet en informatique musicale	3.0J

**Bloc 70D Culture musicale et artistique**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
CIN 1101	Mouvements de l'histoire du cinéma	3.0J S	MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0J
CIN 1102	Langage et matières de l'expression	3.0S	MUL 2112	Histoire de la musique au Canada	3.0
CIN 1103	Courants du cinéma contemporain	3.0J	MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
CIN 2101	Théories du cinéma	3.0J	MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
CIN 2103	Analyse filmique	3.0J	MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0J
CIN 2108	Cinéma expérimental et art vidéo	3.0J	MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0S	MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0J
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0J	MUL 3240X	Musicologie cognitive	3.0
HAR 1190	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle	3.0J	MUL 3242X	Perception de la musique	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0J	MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0S
HAR 2030	Perception et oeuvre d'art	3.0S	MUL 3316X	Musiques et interdisciplinarité	3.0
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0	MUL 3320X	Enjeux contemporains des musiques du monde	3.0
HAR 2875	Images et rôles sociaux de l'artiste	3.0	MUL 3331	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
HAR 3900	Théories de l'art	3.0J	MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0J	MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0J
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0J	MUL 3344	Sociomusicologie contemporaine	3.0J
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0J	MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0J
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0	MUS 2134	Le métier du musicien	3.0J
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0J	MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0J
MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0J	SOL 1017	Théories contemporaines	3.0J
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0J	SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0J
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0J			

**Bloc 70E Musique d'ensemble**

Option - Maximum 4 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUE 1281	Chorale	1.0J	MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1282	Chorale	1.0J	MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0J	MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0J	MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1341	Gamelan	1.0S	MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0
MUE 1342	Gamelan	1.0S	MUE 1531	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1343	Gamelan	1.0S	MUE 1532	Ensemble de musique traditionnelle	1.0
MUE 1344	Gamelan	1.0S	MUE 1601	Ensemble électroacoustique	1.0J
MUE 1361	Chorale jazz	1.0J	MUE 1602	Ensemble électroacoustique	1.0J
MUE 1362	Chorale jazz	1.0J	MUE 1603	Ensemble électroacoustique	1.0J
MUE 1363	Chorale jazz	1.0J	MUE 1604	Ensemble électroacoustique	1.0J
MUE 1364	Chorale jazz	1.0J	MUE 1611	Orchestre de chambre jazz	2.0J
MUE 1441	Orchestre	2.0J	MUE 1612	Orchestre de chambre jazz	2.0J
MUE 1442	Orchestre	2.0J	MUE 2351	Atelier - arts performatifs 1	1.0
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0J	MUE 2352	Atelier - arts performatifs 2	2.0

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Musique - Composition mixte	Baccalauréat	90 crédits	1-610-1-4	Jour
Musiques numériques	Majeure	60 crédits	1-615-2-1	Jour Soir
Musiques numériques	Baccalauréat	90 crédits	1-615-1-2	Jour
Études cinématographiques	Mineure	30 crédits	1-171-4-0	Jour

### Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international\* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en musiques numériques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.